Conseil des droits de l’homme

28e session du Groupe de travail chargé de l’examen périodique universel

**Ghana**

Genève, le 7 Novembre 2017

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation du Ghana et la remercie pour son rapport national.

La Suisse reconnaît les efforts déployés par le Ghana pour la mise en œuvre du plan national anti-corruption par le «2017 Appropriation Act of Ghana». Le travail de la «Commission on Human Rights and Administrative Justice» à cet égard est a salué, **et** l**a Suisse recommande au gouvernement de poursuivre ses efforts afin de renforcer cette Commission, notamment en assurant un financement adéquat et en veillant à la garantie de son efficacité.**

La situation des femmes et des enfants dans le pays continue de susciter des préoccupations. **La Suisse recommande vivement de renforcer les autorités publiques de protection de la femme et de l’enfant par des ressources financières adéquates et de renforcer davantage les campagnes de sensibilisation d’interdiction des mutilations génitales féminines et le Trokosi, une forme de servitude rituelle.**

La Suisse soutient la Commission de révision de la Constitution dans ses efforts relatifs à l’abolition de la peine de mort. **Elle recommande au Ghana d’inscrire l’abolition totale de la peine de mort dans la Constitution dans les plus brefs délais possibles.**

Merci, Monsieur le Président